

CHARTRE QUALITE BILAN DE COMPETENCES

Cette charte a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualité des prestations de bilan de compétences. En adoptant cette charte, notre cabinet exprime sa volonté de garantir la qualité des services qu'il propose.

La démarche de bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal) et consentement du bénéficiaire à réaliser un bilan de compétences.

Notre cabinet s'engage à :

1. Accompagner une personne dans l'élaboration d'un ou de projet(s) professionnel(s) personnalisé(s) définissant des stratégies d'action et des axes de progrès correspondants.
2. Organiser la première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan en 3 phases identifiables.
3. Établir avec la personne une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan.
4. Garantir la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long du processus.
5. Informer la personne de façon claire et précise sur l'organisme prestataire, le déroulement du bilan, les méthodes et les outils utilisés.
6. L'aider à préciser ses motivations, ses attentes et vérifier avec elle l'opportunité de la démarche.
7. Mettre en œuvre des méthodes et des outils fiables et adaptés à ses objectifs, en lien direct avec l'objet du bilan de compétences.
8. L'aider à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnels et professionnels en prenant en compte la réalité du marché du travail.
9. Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et à l'accès à des ressources.
10. Élaborer avec elle une synthèse du travail accompli.
11. Recueillir son évaluation sur la qualité de la prestation et lui proposer un suivi de bilan dans les mois qui suivent.
12. Respecter le code de déontologie de la FFPABC.

RH France est membre de la Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences (FFPABC).

RH France s'engage à respecter le Charte éthique et déontologique de la FFPABC, que vous trouverez en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.ffpabc.org/wp-content/uploads/2019/04/FFPABC-CHARTRE-E%CC%81THIQUE-ET-DE%CC%81ONTOLOGIQUE-DU-BILAN-DE-COMPE%CC%81TENCES.pdf>

RH France | siège social - 8 avenue Duval Le Camus - 92210 Saint-Cloud | Tél : 01-47-72-06-75 | Siret : 504 407 578 00021 | Mail : contact@rh-france.fr | Site internet : www.rh-france.fr |

Membre d'une association agréée | N° de TVA intracommunautaire : FR48 504407578 |
Déclaration d'activité N° 11 92 1676792, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.